

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-deux, le 26 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2022.

PRESENTS : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOuset, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Sylvie DELOCHE, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Claude ILLY.

POUVOIRS : Guy LE DROGO à Geneviève BOUIX, Catherine BARNERON à Dimitri DELAIGUES, Michel BERNE à Patrick GROUPIERRE, Sandrine AUGIER à Claude ILLY.

OBJET : Modification tableau du personnel

- Afin de remplacer un agent du service voirie parti en disponibilité de courte durée, il est proposé de créer un poste d'adjoint technique contractuel à temps complet pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 13 juillet 2023.
- Dans le cadre d'un renouvellement de contrat, et en application des articles L.332-9 à L.332-11 du code général de la fonction publique, qui stipule que tout contrat conclu ou renouvelé pour pourvoir un emploi permanent, en application de l'article L.332-8 dudit code avec un agent justifiant d'une durée de services publics de six ans au moins sur des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique, est conclu pour une durée indéterminée, il convient de créer un poste d'adjoint technique sur emploi permanent (21h) à compter du 1^{er} octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 33 voix pour ces créations.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée le

Le Maire,

Geneviève GIRARD